

Strasbourg, le 26 février 2025

Inscriptions dans les écoles publiques de Strasbourg pour la rentrée 2025

Les **premières inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires de Strasbourg et aux services périscolaires** (cantine, accueils périscolaires et de loisirs) pour la rentrée de septembre 2025 auront lieu cette année du **1^{er} mars au 15 avril**. Pour les enfants déjà inscrits, seules les **réinscriptions aux services périscolaires seront à effectuer entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2025**, uniquement depuis votre « kiosque famille ».

Pour la première inscription, les parents sont invités à remplir le « Dossier d'inscription à l'école et aux services périscolaires à Strasbourg », disponible en ligne, à l'accueil du Centre administratif, dans les mairies de quartier ainsi que dans les écoles maternelles et élémentaires de Strasbourg.

Les parents pourront procéder à l'inscription de leur-s enfant-s jusqu'au 15 avril 2025 selon les modalités suivantes :

- **En ligne (strasbourg.eu/inscription-enfant) en créant un compte sur le « kiosque famille »**, plateforme de services en ligne accessible 24h sur 24. Un numéro d'assistance est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 au 08 00 43 60 60.
- En cas de difficultés pour effectuer une première inscription sur Internet, il sera possible de **prendre rendez-vous à partir du 1^{er} mars** en ligne ou par téléphone au 03 68 98 51 43 (pour un rendez-vous au Centre administratif du 17 au 29 mars) / 03 68 98 51 32 (pour un rendez-vous en mairies de quartier Hautepierre et Neuhof du 31 mars au 4 avril). Il sera également possible de se rendre au Centre administratif entre le 17 mars et le 29 mars (de 8h à 17h30) pour bénéficier d'une assistance dans les démarches en ligne.
- **Par courrier** : le dossier complet pourra être renvoyé (avec une copie de toutes les pièces justificatives demandées) à l'adresse suivante : Ville et Eurométropole de Strasbourg - Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS - 1 parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg Cedex



Une fois le certificat d'inscription réceptionné, les parents devront **rapidement contacter** par mail ou par téléphone, la direction de l'école mentionnée sur le certificat d'inscription scolaire qui leur sera remis par la Ville de Strasbourg. Ce document est nécessaire pour procéder à l'admission de l'enfant au sein de l'école.

Le renouvellement des services périscolaires se fera **uniquement** via le « kiosque famille ».

Plus d'informations sur strasbourg.eu/inscription-enfant

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 03 68 98 51 38

